New Nouveau Brunswick

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant		Date d'inspection
Le monde des petits aventuriers Inc.		Le 19 novembre 2026
Nom de l'établissement		**Numéro de permis**
Le Monde Des Petits Aventuriers inc.		2023112
Adresse		**Numéro de téléphone**
9 rue Violette Saint-Quentin NB E8A 2B7		(506) 284-6418
Type de permis	**Nombre maximal d'enfants**	**Âges des enfants**
Garderie éducative à temps plein	60	NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE	**Titre du poste**	
Mona Martin	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
- Lors de la visite, le ratio est respecté.
- Le matériel et l'équipement de l'aire de jeu intérieur sont variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants inscrits et adaptés à leurs âges. Ils sont rangés sur des étagères basses, ouvertes, faciles d'accès, propre et en bon état.
- Tous les dossiers et documents administratifs exigés sont maintenus sur les lieux de l'établissement.
- Un registre d'incidents mineurs est tenu. Le parent est avisé des incidents et signe le registre.
- Les exercices d'évacuation en cas d'incendie ont été effectués mensuellement, tout comme la vérification des détecteurs et des avertisseurs de fumée.
- Les effets personnels de chaque enfant sont rangés séparément pour son usage exclusif, sont d'accès facile et portent une étiquette à son nom.
- Observations:
-Nourrissons: Lors de la visite, la sieste a été observée.
- 2ans: Les enfants faisaient la sieste pendant la visite.
- 3 ans-4ans: Lors de la visite, les enfants faisaient la sieste. Les enfants qui ne dormaient pas regardaient des livres, faisaient des constructions avec des blocs de bois et réalisaient des casse-têtes.
- 4 ans: Lors de la visite, la sieste a été observée.
- Discussions avec l'exploitante concernant la politique 902. Le temps d'écran doit être offert dans un but précis et constituer un moment de partage.

original signé par
Mona Martin — Le 19 novembre 2026
Signature Personnel, Service de garderie éducative — Date

original signé par
Marie Pier Lurette — Le 19 novembre 2026
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"